

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2021/OCT/141</b>	<b>OBJET :</b>  <b><u>DESIGNATION AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b>
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 22/10/2021	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 15/10/2021	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 15/10/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 15 octobre 2021.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents :**

- Sylvie POIRIER représentée par Alban LANSELLE
- Nimca CIGE représentée par Edith LION
- Cédric CONTENT représenté par Stéphanie SCHUT
- Anne-Laure DE BELLEVILLE représentée par Nolwenn LE BOUTER

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 et L2121-22,

VU la délibération n°2021/OCTOBRE/140 du 22 octobre 2021 portant création de la commission municipale « Règlement intérieur du Conseil Municipal »,

CONSIDERANT la nécessité de désigner les membres au sein de la commission municipale « Règlement intérieur du Conseil Municipal »,

CONSIDERANT l'appel à candidature des listes pour siéger au sein de ces commissions selon la répartition suivante :

- 4 sièges pour la liste « Agir Ensemble pour NANGIS »
- 1 siège pour la liste « Le Nouvel Elan »
- 1 siège pour la liste « Demain Nangis »

Madame le Maire fait un appel à candidature :

- Madame Nolwenn LE BOUTER propose pour la liste « Agir Ensemble pour NANGIS » 4 candidats (P. DUCQ, F. HOULIER, A. LANSELLE, D. FAROY)
- Madame Clotilde LAGOUTTE propose pour la liste « Le Nouvel Elan » 1 candidat (M. BILLOUT)
- Monsieur Aymeric DUROX propose pour la liste « Demain Nangis » 1 candidat (A. DUROX)

CONSIDERANT que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil en décide autrement à l'unanimité de ses membres,

Il est procédé au vote à main levée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

#### **ARTICLE UNIQUE :**

DESIGNE au sein de la commission « Règlement Intérieur du Conseil Municipal » les membres suivants :

- Philippe DUCQ
- Fabrice HOULIER
- Alban LANSELLE
- Dany FAROY
- Michel BILLOUT
- Aymeric DUROX

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 octobre 2021

Le Maire,



Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission  
en Sous-Préfecture le **28 OCT. 2021**  
Et de la transmission ou notification  
et publication le

**28 OCT. 2021**

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER

